

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU La Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU Le Décret N° 144/PR du 22 Décembre 1965 portant formation
du Gouvernement ;
VU Le Décret N° 334/PC-SGG du 30 Septembre 1965 portant création
et organisation du Secrétariat Général du Plan ;
VU Le Décret N° 53/PC/MFAEP du 13 Février 1965
VU Le Décret N° 329/PR-HCPT du 25 Août 1966 nommant le Directeur
de la Statistique ;

Sur proposition du Haut Commissaire au Plan et au Tourisme
Le Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E :

ARTICLE 1er Est et demeure rapporté le décret N° 53/PC/MFAEP du
13 Février 1965.

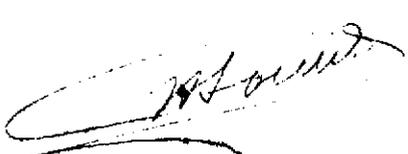
ARTICLE 2 Monsieur DEDEGBE Benjamin, Ingénieur-Statisticien
Economiste est nommé responsable technique de l'Enquête
sur les Budgets Familiaux et la Consommation des Ménages
effectuée dans le cadre de la Convention de Financement
N° 44/C/63/G du 15 Novembre 1963 signée entre la Républi-
que Française et la République du Dahomey.

ARTICLE 3 Le Haut Commissaire au Plan et au Tourisme et le Directeur
de la Statistique sont chargés chacun en ce qui le concerne
de l'exécution du présent décret qui prend effet pour comp-
ter du 16 Août 1966, et sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey.

AMPLIATIONS

JORD	1
PR	4
SGG	4
HCPT	4
STATISTIQUE	4
TRESOR	2
CF	2
Mis. d'Aide et Coopéra.	4
Intéressé	1

Fait à COTONOU, le 14 Septembre 1966


Général Christophe SOGLO